

**Compte-rendu du comité départemental loup et élevage
du 26 juin 2023**

PERSONNES PRÉSENTES :

M Jean-Paul CELET, Préfet référent plan national d'actions (PNA) Loup en visioconférence
Mme Nathalie CENCIC, Sous-préfète et Secrétaire générale adjointe de la préfecture de l'Isère,
M Xavier CEREZA, Directeur, DDT 38,
Mme Bénédicte BERNARDIN, Cheffe-adjointe du SADR, DDT 38,
M Jérôme PATROUILLER, Responsable de l'Unité Elevage et prédation, DDT 38,
M Sébastien MOLLET, Chef du Service Départemental, OFB 38,
M Emmanuel MASSIT, Chef-adjoint du Service Départemental, OFB 38,
Mme Florie BAZIREAU, animatrice régionale du réseau loup-lynx, OFB
M Stéphan PINEDE, Directeur, DDPP 38,
Mme Françoise HUGON, Cheffe du service santé et protection animales (SPAÉ), DDPP 38,
M Matthieu PIFFETEAU, Chargé de mission loup, DDT38,
Mme Elodie ROJAS-BAUDRY, Gestionnaire de l'indemnisation des attaques, DDT 38,
M Jacques ADENOT, Président du PNR du Vercors,
M Dominique ESCARON, Président du PNR de Chartreuse,
M Artur FATELA, Directeur du PNR de Chartreuse,
M Lionel PRIMON, Commandant, OAR (Officier adjoint du renseignement), CGD (Compagnie de gendarmerie départementale) 38,
M Hugues DE MONTAL, Louvetier, Référent Loup, Louveterie 38,
M Julien PETREQUIN, Collaborateur de Mme Elodie JACQUIER-LAFORGE, députée de la 9ème circonscription de l'Isère,
Mme Delphine LAVAU, Collaboratrice de M. Guillaume GONTARD, Sénateur de l'Isère,
M Yannick NEUDER, député de la 7ème circonscription de l'Isère,
M Alexis JOLLY, Député de la 6ème circonscription de l'Isère,
M Fabien MULYK, Vice-président du Conseil départemental (CD) 38,
M Denis REBREYEND, Président de la Fédération des Alpagnes de l'Isère (FAI),
Mme Chloé BARANOVSKI, Chargée de mission, FAI,
Mme GILLOZ Sandrine, Eleveuse ovin, FDSEA 38,
M Hubert AVRIL, Administrateur Chasse, FDSEA 38,
Mme Elodie CHARAMEL, Conseillère technique, FDSEA 38,
M Alain SIAUD, Vice-Président de la FDCI,
M Daniel THONON, Représentant de la LPO Aura DT38,

M AVRIL demande quel est le taux d'hybridation et à ce que les hybrides soient retirés du plafond de prélèvement.

M le Préfet CELET affiche un taux d'hybridation à 3,6 %. Du fait de ce taux faible et de la difficulté technique de distinguer les hybrides des loups de pur race, il n'y a pas de sens à augmenter le nombre de prélèvements.

M THONON rappelle l'obligation de la préservation du loup sur l'ensemble du territoire et l'impossibilité de limiter la population.

M NEUDER se réfère au rapport Bonnivard et souligne le coût de préservation du loup de 66M€.

M le Préfet CELET rapporte la demande du gouvernement de modifier la convention de Berne. Cependant toute modification de la directive habitat nécessite l'accord des 27 pays membres à une majorité d'au moins les 2/3. Cette majorité n'est pas atteinte à l'échelle de l'Europe. Au contraire, l'Espagne a fait le choix de protéger intégralement le loup pour pouvoir bénéficier du financement de l'aide à la protection par l'Union Européenne. M CELET confirme la nécessité de respecter le bon état de conservation de la population loup sur l'ensemble de ses habitats sur le territoire français. En conséquence la seule solution est d'avoir le dispositif de protection des troupeaux le plus efficace possible.

Selon M REBREYEND le changement de la convention de Berne n'est pas souhaitée par société française urbaine, où les éleveurs sont de moins en moins nombreux. Le président de la FAI rappelle que la production de protéines par le cheptel est essentielle et se demande si l'attente de la société est l'élevage hors sol.

M FAUCONNIER suggère la mise en place d'un observatoire de l'agriculture de montagne au regard de l'évolution de la population lupine. Il interroge : la volonté d'ensauvagement de la montagne ne prédomine-t-elle pas dans la société ? Il redoute la disparition en cascade de l'agriculture, des activités locales, des stations et au final du tourisme. Il alerte aussi sur le danger pour le tourisme, des chiens de protection et des bovins agités, violents suite à une attaque.

M le Préfet CELET informe que le suivi de l'évolution du pastoralisme est déjà pris en compte dans le PNA au travers de l'observatoire de la protection et du programme de recherche sur l'impact du loup sur les écosystèmes et les activités humaines.

M AVRIL demande s'il y a un suivi de l'évolution du comportement du loup qui se rapproche des habitations et de la population.

Mme BAZIREAU répond que l'étude réalisée sur le sujet n'a pas démontré de changement de comportement du loup. Si toutefois la présence de loups est constatée proche des habitations, les informations doivent être remontées pour objectiver les comportements.

M le préfet CELET insiste sur cette nécessité d'objectiver la présence du loup à proximité des habitations ainsi que toute évolution comportementale. Il attend par ailleurs la remontée des demandes d'intervention de la brigade loup pour faire de l'effarouchement.

M ALLEX considère que le loup fait partie de notre patrimoine. Il n'ignore pas l'impact du loup sur l'élevage et l'importance des dommages. Il ne s'oppose pas au tir de défense simple, comme reconnaissance du droit des éleveurs à défendre leur troupeau. Cependant il

désapprouve les tirs de défense renforcés qui, selon lui, n'ont pas prouvé leur efficacité. Ainsi sur la commune de Lavaldens les attaques se poursuivent malgré les prélèvements. L'important pour M ALLEX est de faire baisser la prédation.

Selon M ADENOT la présence du loup repose uniquement sur les épaules des éleveurs. Il y a urgence à ce que la responsabilité soit partagée par tous si l'on veut que des territoires restent vivants malgré l'augmentation du loup et la baisse de l'élevage.

M AVRIL évoque les attaques de loup sur l'homme au Moyen Âge citées dans le livre de M MORICEAU et s'inquiète du renouvellement de tels phénomènes.

M le Préfet CELET précise que ces attaques anciennes de loup sur l'homme relèvent de loups enragés et de rares loups charognards en situation de guerres particulières comme celle de 100 ans, à une époque où il y avait plus de 20 000 loups en France.

M SIAUD regrette qu'on ne parle jamais de l'impact du loup sur la faune sauvage. Le loup déplace la faune sauvage, ce qui, selon lui, pose problème. M SIAUD alerte aussi sur les incidents d'attaques de chien de protection sur les personnes et cite l'exemple récent du président de l'association de chasse de Chanteperier mordu sur Valjouffrey.

M le Préfet CELET aimerait que se poursuivent les recherches de l'impact du loup en les équipant de colliers GPS.

Mme HUGON informe que le chien mordeur cité en exemple a été retiré. Son évaluation rabique s'est confirmée normale. A ce jour, huit vétérinaires volontaires ont suivi l'information sur le protocole de gestion des chiens de protection mordeurs. La prestation de ces vétérinaires est facturée à l'éleveur. Cependant le déplacement des vétérinaires pour évaluer les chiens sur l'alpage sera pris en charge par les crédits d'urgence loup.

M PINEDE précise que l'évaluation est prise en charge par l'assurance civile des éleveurs.

M FAUCONNIER souligne la double peine pour les éleveurs et demande si des éleveurs ont été condamnés au pénal en cas de morsure.

M le Préfet CELET informe des 3 cas sur les 5 dernières années ayant conduit à une sanction pénale. C'était des cas de fautes graves et intentionnelles de la part d'éleveurs récidivistes. Les plaintes sont le plus souvent classées sans suite mais il ne faut pas s'en contenter. Le prochain PNA prévoit un changement de statut du chien de protection en renforçant son statut de chien de travail, pour simplifier les procédures pour les éleveurs par rapport aux problèmes de divagation et d'aboiement.

M MULYK ajoute que les maires et les EPCI engagent aussi leur responsabilité en cas de morsures.

M le Préfet CELET demande à ce que, pour les éleveurs récidivistes, le préfet prenne le relai en lieu et place du maire. Il souhaiterait que M le Procureur soit invité au prochain comité départemental du loup en Isère afin d'évoquer ce sujet.

M MULYK informe du financement du département pour 18500 € et de la MSA pour 15000 € pour le financement de 3 bergers d'appui pour la saison, logés à La Morte. Il avait demandé la participation du PNA qui n'a pas été retenue et espère un financement plus large dans le prochain PNA.

M le Préfet CELET rappelle la mise en place des bergers d'appui dans les parcs nationaux en contre-partie de l'impossibilité de tirer. Il souhaite aussi élargir ce dispositif sur les secteurs les plus prédatés mais ne sait pas si ce dispositif pourra être généralisé.

M ADENOT demande le financement des bergers d'appui dans les parcs naturels régionaux.

M NEUDER dénonce le coût de toutes ces mesures et l'augmentation des primes d'assurances pour les éleveurs et demande leur arrêt.

Mme BARANOVSKI présente le bilan du dispositif MAPLOUP et la prochaine analyse de vulnérabilité territoriale (AVT) sur Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC).

M AVRIL regrette que l'AVT ne soit pas élargie aux Chambarans qui est un secteur de colonisation pour informer les éleveurs et les jeunes agriculteurs qui s'installent.

Mme BARANOVSKI répond qu'il est prévu dans un second temps de financer une étude sur les Chambarans pour identifier les problématiques.

M ALEX se dit favorable aux AVT et aux brigades de bergers d'appui pour alléger le temps de travail des éleveurs.

M. ADENOT présente le discours commun mis en place dans le Vercors (cf diaporama).

M AVRIL alerte sur l'augmentation des dégâts de gibier sur les cultures qui s'élèvent à 100 000 € sur le Trièves et l'Oisans.

M DE MONTAL rappelle le bilan des interventions de louvetiers en 2022, 1 loup prélevé toutes les 40 sorties et 12 sorties en moyenne par louvetier.

Mme GILLOZ rappelle que la mise en place de la protection prend toujours plus de temps et de charge mentale.

Mme CENCIC conclut le comité et remercie toutes les personnes présentes pour leur participation. Elle donne rendez-vous au prochain comité départemental pour leur présenter l'état d'avancement du PNA loup et élevage 2024-2028.

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale adjointe

Nathalie CENCIC

PJ :
- diaporama présenté en séance

